

15. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR canadiens exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente section reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés.

Stocks

Certains stocks des magasins de détail de Loblaw sont inscrits au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire normale. Loblaw doit faire appel à une importante capacité de jugement ou d'estimation importante pour i) déterminer les facteurs d'escompte utilisés pour convertir les stocks au prix coûtant après un dénombrement des stocks en magasin et ii) évaluer les pertes de stocks ou les freintes qui surviennent entre le dernier dénombrement des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés en magasin sont convertis au prix coûtant à l'aide d'un facteur d'escompte appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur d'escompte est déterminé par rayon ou catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité. Les freintes, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des articles manquants estimatifs entre le dernier dénombrement et la date du bilan. Tout écart entre les pertes réelles survenues et les pertes estimatives peut avoir une incidence sur les stocks et le bénéfice d'exploitation. Des changements ou des écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

Durant le premier trimestre de 2008, la société mettra en application le chapitre 3031, « Stocks », dont les implications sont traitées plus en détail dans la section sur les normes comptables futures du présent rapport de gestion.

Avantages sociaux futurs

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, l'âge du départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

Les trois hypothèses les plus importantes utilisées sont : le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure choisie par la société, soit le 30 septembre, sur un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. En 2007, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les coûts nets des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes étaient de 5,1 % et 5,1 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux respectifs de 5,3 % et 5,3 % en 2006. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les coûts nets des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes pour 2008 ont augmenté pour s'établir à 5,5 % et 5,3 %, respectivement, au Canada, et ont augmenté à 6,0 % et 6,0 %, respectivement, aux États-Unis.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs de ces régimes est fondé sur la conjoncture actuelle, sur la composition des actifs, la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées et les rendements historiques. Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société affichaient un rendement annualisé sur 10 ans de 7,2 %, en se fondant sur la date de mesure de 2007. Le rendement annuel réel pendant cette période de 10 ans a varié en fonction de la conjoncture. La société a présumé que le taux de rendement à long terme sur les actifs des régimes serait de 7,5 % au Canada et de 8,0 % aux États-Unis, et elle s'est appuyée sur ce taux pour calculer les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées pour 2008.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2007 était fondé sur les données externes et les propres tendances passées de la société concernant les coûts des soins de santé; en 2008, les taux de croissance initiaux seront relativement conformes aux taux de 2007.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles sont soumises à un degré d'incertitude et les résultats réels peuvent varier. Conformément aux PCGR canadiens, les écarts entre les faits réels et les hypothèses et l'incidence des changements aux hypothèses sont cumulés dans les gains et les pertes actuariels nets et amortis sur des périodes futures, ce qui se répercutera sur le coût constaté des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes et sur l'obligation au titre des prestations constituées au cours des périodes futures. Bien que la société estime que ses hypothèses sont appropriées, tout écart important entre les faits réels et les hypothèses peuvent avoir des répercussions considérables sur ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur leur coût futur.

De l'information supplémentaire sur les régimes de retraite et les autres régimes de la société, y compris l'analyse de sensibilité des variations des hypothèses clés, est fournie dans la note 16 afférente aux états financiers consolidés et dans la partie qui touche les cotisations aux avantages sociaux futurs dans la section « Risques d'exploitation et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie

Les écarts d'acquisition d'une unité d'exploitation ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi des écarts d'acquisition devra être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition sera constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite. Toute dépréciation des écarts d'acquisition entraînera une réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition figurant au bilan consolidé ainsi que de la charge de dépréciation hors trésorerie du bénéfice d'exploitation qui sera constatée dans l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer à l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Rapport de gestion

En 2006, le test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition a été effectué et il a été établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition déterminée lors de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. En conséquence, Loblaw a imputé en 2006 une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition de 800 millions de dollars au bénéfice d'exploitation. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable par suite d'une diminution des multiplicateurs de marché, tant du point de vue de l'industrie que de celui de Loblaw, et d'une réduction de la juste valeur déterminée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte à la fois des hypothèses posées par Loblaw et celles inhérentes au marché, facteurs qui, une fois conjuguée, ont mené à la dépréciation des écarts d'acquisition. Cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, d'une valeur de 800 millions de dollars, a été définitivement comptabilisée durant le deuxième trimestre de 2007.

Durant le quatrième trimestre de 2007, la société a effectué son test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi qu'il n'y avait pas de dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles d'une durée de vie utile indéfinie, qui consistent principalement en certaines marques de commerce et certains noms de marques de Weston Foods, sont évaluées au moins une fois l'an afin de vérifier si elles ont subi une dépréciation. Toute dépréciation éventuelle est établie en comparant la juste valeur de l'immobilisation incorporelle d'une durée indéfinie à sa valeur comptable. Si la première est supérieure à la seconde, on juge que l'immobilisation corporelle n'a pas subi de dépréciation. Dans le cas contraire, il y a dépréciation et celle-ci correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable, et elle entraînera l'inscription d'une réduction de la valeur comptable des immobilisations incorporelles dans le bilan consolidé et la constatation d'une charge de dépréciation hors trésorerie du bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et noms commerciaux en utilisant la méthode de « l'exemption de redevances », qui est un modèle de flux de trésorerie actualisés. Pour établir la juste valeur, la direction doit faire des hypothèses au sujet de la nature à long terme des ventes, taux de croissance terminaux, taux de redevances et taux d'escompte futurs projetés. Les ventes futures projetées sont en accord avec les plans stratégiques présentés au Conseil de Weston et les taux d'escompte sont fondés sur le coût des capitaux propres après impôts en vigueur au sein de l'industrie. Ces estimations et hypothèses pourront changer dans le futur en raison de conditions de marché concurrentielles et économiques incertaines ou de changements de stratégie commerciale.

Durant les quatrième trimestres de 2007 et de 2006, la société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie et il a été établi qu'il n'y avait pas de dépréciation de la valeur comptable de ces immobilisations.

Impôts sur le bénéfice

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, le moment où les écarts temporaires seront résorbés et les vérifications possibles des déclarations fiscales sur le bénéfice effectuées par les autorités chargées de la réglementation. La direction estime que la provision pour les impôts sur le bénéfice est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle.

À la date de chaque bilan, les actifs d'impôts futurs sur les bénéfices sont examinés afin de déterminer si une provision pour moins-value est requise, lorsque l'on juge improbable que le bénéfice imposable futur projeté sera suffisant pour réaliser les économies d'impôts futures.

Des changements ou des écarts dans les estimations ou les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des variations des soldes d'impôt exigibles ou futurs au bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge d'impôts dans les états consolidés des résultats et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

Immobilisations

Les immobilisations destinées à être détenues et utilisées sont soumises à un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la juste valeur. Comme il en est fait mention dans les notes 4 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, la société a examiné certaines immobilisations à des fins de dépréciation dans les secteurs d'exploitation de Weston Foods et de Loblaw, en raison d'une situation donnant à croire que leur valeur comptable ne pourra peut-être pas être recouvrée. Les estimations des flux de trésorerie futurs sont le facteur ayant eu la plus grande incidence sur les tests et calculs de dépréciation. La société estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur ses plans internes. Ces plans représentent les meilleures estimations de ses flux de trésorerie futurs, mais peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Des changements ou des différences dans ces estimations peuvent entraîner des variations des immobilisations dans le bilan consolidé et l'imputation d'une charge au bénéfice d'exploitation dans l'état des résultats.

Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales

En 2005, Loblaw a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus sur lesquels la TPS appropriée n'avait pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes. En conséquence, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation de 2005. Environ 4 millions de dollars ont été payés en 2007 (1 million de dollars en 2006) et environ 20 millions de dollars de ce montant restaient à payer à la fin de l'exercice 2007. Le montant résiduel à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer de ce montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant résiduel à payer au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle ajustera le montant résiduel à payer en conséquence. Des changements au montant résiduel à payer peuvent entraîner l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés des résultats.